

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Informations générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 02767

Société : RAM 86460

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : DAR B ALI Mohamed

Date de naissance : 01-01-47

Adresse : Résidence AL FAIR imm. Azzabou N°13

Hay AL Qads Sidi Bernoussi Casa

Tél. : 05 22 64 74 12 24 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Docteur El Mostafa BAHLOUI
Médecine Générale - Médecin du Sport
120, Rue 58 Bd 10 Mars
Sidi Ouhama - CASABLANCA
Tél. 05 22 64 819 / 06 60 55 36 09

Cachet du médecin :

Date de consultation : 08/10/2011

Nom et prénom du malade : Zaini Malik Age :

Lien de parenté :

Lui-même Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 04/10/2011

Signature de l'adhérent(e) :

ACCUEIL
MUPRAS

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Nature des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
08/10/2011	10/10/2011	Q1	150.00	Dr. Mostafa BAHILI Médecin Général - Médecin du Sport Bd 10 Mars CASABLANCA 19/06/2011

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie MENDOUR Noctur N° 38 EL Hamdia Avenue C. N° 38 EL Hamdia Sidi Bennouss El Qods Casablanca Tél: 05 22 77 40 10	08.07.21	456.60

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

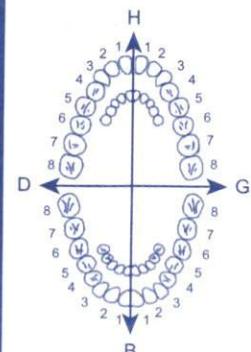
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

O.D.F PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
	00000000	00000000
D	00000000	00000000
	35533411	11433553
B		
G		



[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. El Mostafa BAHLOUI

Médecine Générale

Médecine du Sport, Echographie Générale

Expertise Médicale

الدكتور مصطفى الباهليوي

الطب العام

الطب الرياضي، الفحص بالصدى

خبير محلق لدى المحاكم

Casablanca, le 08/07/2024 الدار البيضاء، في

Dr. El Mostafa BAHLOUI
Médecine Générale - Médecin du Sport
120, Bloc 58 Bd 10 Mars
Sidi Othmane - CASABLANCA
Tél: 05 22 59 98 19 / 06 60 55 36 09

Box 200 144.30

Spécialisé

Code de France

27.70

MBG

Eufol 20g 216.00

Dr. El Mostafa BAHLOUI
Médecine Générale - Médecin du Sport
120, Bloc 58 Bd 10 Mars
Sidi Othmane - CASABLANCA
Tél: 05 22 59 98 19 / 06 60 55 36 09

T=456.60

Hepaen

50

شارع 10 مارس بلوك 58 رقم 120 الطابق الاول - سيدى عثمان - الدار البيضاء - المحمول : 06 60 55 36 09
Bd 10 Mars Bloc 58 N° 120, 1^{er} Etage - Sidi Othmane - Casablanca - GSM : 06 60 55 36 09

216,00

LOT 21003
PER 05/24
PPV 144 DH 30
144,30

میانات
قرص 40

A consommer de
préférence avant fin :
Lot n°

68,60 DH
04/2024

X098L

SYSTEME DE GESTION QUALITE
CERTIFIE ISO 9001:2000
PAR CERTIQUALITY

Produit Fabriqué par Esi srl ■ ■
Via delle Industrie 1 Albisola Marina (SV) ITALY esi.it
Importé et distribué par ESNAPHARM 7, Rue Abdelmajid
Benjelloun - Maafit extension - Casablanca

Cardioaspirine 100 mg/30cpls
Acide acétylsalicylique
P.P.V. : 27,70 DH
Bayer S.A.
6 118001 090280